

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 03687

Numéro SIREN : 907 718 803

Nom ou dénomination : 2D AMENAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2023 sous le numéro de dépôt 9420

Désignation de l'entreprise		SARL 2D AMENAGEMENT		84 ROUTE RN 568		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		13740 LE ROVE						
SIRET		9 0 7 7 1 8 8 0 3 0 0 0 1 4						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		1		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122022		31122021		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010		012				
		Autres* 014		016				
	Immobilisations corporelles*	028		030				
	Immobilisations financières* (1)	040		042				
	Total I (5)	044		048				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 508	052		2 508	358 728
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	11 000	070		11 000	11 000
		Autres * (3)	072	59 325	074		59 325	15 125
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	253 796	086		253 796	325	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	326 629	098		326 629	385 178	
	Total général (I + II)	110	326 629	112		326 629	385 178	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000		2 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		200				
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132						
	Report à nouveau	134		4 259				
	Résultat de l'exercice	136		55 591		4 459		
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
Total I	142		62 050		6 459			
Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		54 685		317 581		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		89 785		2 693		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		120 110		58 446		
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		264 579		378 720			
Total général (I + II + III)	180		326 629		385 178			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL 2D AMENAGEMENT		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021		Néant <input type="checkbox"/>	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	1 642 417				
	Production vendue	{ biens } dont export { services * } intracommunautaires	215	214					
			217	218	21 859	9 167			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
Autres produits			230	437					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	1 664 712	9 167			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	1 046 244	358 728			
	Variation de stock (marchandises) *			236	356 220	(358 728)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	143 970	3 697			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	130	244	130				
	Rémunérations du personnel *			250	48 598				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	65				
	Dotations aux amortissements *			254					
	Dotations aux provisions			256					
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262					
		260							
Total des charges d'exploitation (II)				264	1 595 227	3 697			
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	69 485	5 470			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280					
	Produits exceptionnels (IV)			290					
	Charges financières (V)			294					
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	1 023			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348						
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	12 871	1 011			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	55 591	4 459		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	55 591	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	12 871				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330	23				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991					
	ZFANG (44. quinquies)	345		344					
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		127					
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		655				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)								
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)									
Déduction exceptionnelle (art 39 decies H)									
Déduction exceptionnelle (art 39 decies I)									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	68 485	354			
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	68 485	372			
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2									

SARL 2D AMENAGEMENT

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 2 000 €

Siège Social : 84, route RN 68 - 13 740 LE ROVE

RCS AIX EN PROVENCE B 907 718 803

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1- SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice 2022 n'a pas été marqué par des événements significatifs.

2- EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

3- ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

4- EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Des perspectives d'accroissement de notre chiffre d'affaires sont attendues. Nous nous attacherons à mieux maîtriser nos coûts afin d'améliorer notre résultat d'exploitation.

5- EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 :

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à :	1 664 275 €
Le total des produits d'exploitation s'élève à :	1 664 712 €
Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à :	1 595 227 €
Le résultat d'exploitation ressort à :	69 485 €
Le résultat financier est de :	0 €
Le résultat exceptionnel est de :	- 1 023 €
L'impôt sur les sociétés est de :	12 871 €
Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de :	55 591,17 €
Au 31 Décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à :	326 629 €

6- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

7- AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **55 591,17 €** de la manière suivante :

- En totalité au report à nouveau : **55 591,17 €**

8- RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes versées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES	REFACTION
Exercice 2019	Néant	Néant
Exercice 2020	Néant	Néant
Exercice 2021	Néant	Néant

SARL 2D AMENAGEMENT

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 2 000 €

Siège Social : 84, route RN 68 - 13 740 LE ROVE

RCS AIX EN PROVENCE B 907 718 803

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'An Deux Mille vingt-trois et le trente juin, à onze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur M. Julien DI GIACOMO préside la séance en qualité de Co-Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés, le cas échéant ;
- rapport de gestion de la gérance ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ;
- rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et quitus à la gérance,

9- REMUNERATION DE LA GERANCE

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de la rémunération des co- gérants qui s'élève pour l'exercice 2022 à :

M Antony DESMERO	21 600.00 €
M Julien DI GIACOMO	21 600.00 €

Les charges sociales obligatoires prises en charge par la société sont de 0.00 euros

10- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquès du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

11- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Co- Gérant

M. Julien DI GIACOMO



- Affectation du résultat,
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Ratification de la rémunération du gérant,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion de la gérance et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce. Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 55 591,17 €**.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **55 591,17 €** de la manière suivante :

- **En totalité au report à nouveau** **: 55 591,17 €**

L'assemblée prend acte des sommes distribuées au titre des dividendes des trois derniers exercices :

EXERCICES	DIVIDENDES	REFACTION
Exercice 2019	Néant	Néant
Exercice 2020	Néant	Néant
Exercice 2021	Néant	Néant

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

En application des dispositions des articles L.223-19 et suivants du Nouveau Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées auxdits articles, conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Convention de compte courant :

- Monsieur Julien DI GIACOMO : Convention de compte courant :

Monsieur Julien DI GIACOMO est titulaire dans la société du compte courant ouvert sous le n° 45510000 dont le solde s'élevait à 240,00 € à la clôture de l'exercice.

- Monsieur Antony DESMERO : Convention de compte courant :

Monsieur Antony DESMERO est titulaire dans la société du compte courant ouvert sous le n° 45520000 dont le solde s'élevait à 0,00 € à la clôture de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée aux Co-gérants au cours de l'exercice pour un montant de :

M Antony DESMERO	21 600.00 €
M Julien DI GIACOMO	21 600.00 €

Ainsi que la prise en charge par la société du montant des cotisations sociales obligatoires payées par la société pour le compte de la gérance soit 0.00 €.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé et certifié conforme par le Co-gérant.

Pour copie certifiée conforme

Le Co-gérant

M. Julien DI GIACOMO

